

PROGRAMME

Lieu de la formation : 121 Le Centre, 88470 La Bourgonce

Horaires : 8h30 – 12h30

CONTEXTE

La forêt communale appartient au domaine privé de la commune. Il revient au conseil municipal et au maire d'administrer le patrimoine forestier communal. Les élus décident des actions concernant la gestion des forêts communales. Les élus ont un rôle majeur à jouer concernant la gestion et la valorisation des forêts, qu'elles soient communales ou non. Les forêts permettent de répondre à des attentes et enjeux variés, parfois antagonistes. Cela nécessite des arbitrages des élus dans leurs rôles de propriétaire forestier, d'aménageur du territoire, de maître d'ouvrage public et de responsable de la sécurité. Pour ce faire, ils peuvent s'appuyer sur l'avis et les conseils de l'Office national des forêts et les Communes forestières.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

❖ OBJECTIF GÉNÉRAL

Acquérir des connaissances sur les enjeux de la gestion des forêts communales, en comprenant le rôle des élus, les responsabilités légales et les interactions avec les différents acteurs locaux

❖ OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Les élus seront capables d'analyser des situations courantes en forêts communales et de proposer des actions adaptées, en intégrant les enjeux de sécurité, d'usage et de protection de l'environnement.

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

HORAIRES	SEQUENCE
8h00 - 8h30	Accueil des participants
8h30- 10h00	Sortie terrain – <i>animée par l'ONF</i> <i>Prévoir des vêtements adéquats pour la sortie (chaussures de marche, bottes, imperméable, etc.).</i>
10h15 -12h30	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte, la forêt au cœur des territoires • La forêt et son cadre légal • Le rôle de l' élu forestier • Devoirs et responsabilités du propriétaire • Règles à respecter par usage
12h30-14h00	Au petit Robinson - 70 rue de l'Ancienne Féculerie - 88100 SAINT DIE DES VOSGES

PROGRAMME

INTERVENANTS EN SALLE

AD COFOR Vosges :

UR COFOR Grand Est : Axelle LEVILLAIN, Formatrice

ONF : Jean Marie TRIBOULOT, RUT

ONF : Olivier MARCHAND, TFT

CONTENU DE LA POCHETTE

(distribuée le jour de la formation)

- Programme de la formation
- Plaquette de l'Union Régionale des Communes Forestières
- Évaluation de fin de formation
- Lettre COFOR info



ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, et des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place

CETTE FORMATION S'ADRESSE :

Aux élus et salariés des collectivités

FINANCEMENT

Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est. La formation est donc gratuite. Une participation peut être demandée pour le repas.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour participer à cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, échanges, visite de terrain

DURÉE 4 heures

Nous vous remercions de bien vouloir signer la feuille d'émargement qui circulera lors de la session.